

Distr^éaction

Le bulletin d'informations municipales de la commune de Distré



A retrouver dans ce numéro

3

BUDGET

2022

4

TRAVAUX

- Ecole des Vignes.
- Espace convivialité

5

URBANISME

- Sous la Bosse
- Autorisation travaux

6

**INFOS
COMMUNALES**

10

**INFOS
UTILES**

Votre mairie vous accueille:

Du lundi au vendredi
8h30—12h15

(l'après-midi sur rendez-vous)

Le 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} samedi
de chaque mois
9h00—12h15

02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

2 / Mot du Maire



Eric Touron
Maire

« Le monde est fou, fou, fou, voyez-vous » chantait Pauline ESTHER, il y a quelques années. Nous ne sommes pas loin de le penser: après ce virus qui ne nous a pas encore tout à fait quittés, voilà que le 24 février dernier, Vladimir Poutine a décidé de rompre la paix sur le continent européen en ravivant les tragédies de notre histoire commune.

En écrivant ces lignes, je pense au formidable peuple Ukrainien qui, chaque jour, nous donne à tous une formidable leçon de courage et de combativité.

Dans ce contexte inquiétant, les prochaines échéances électorales qui auront lieu dans quelques jours semblent éloignées des légitimes préoccupations de nos concitoyens. Toutefois, il est du devoir des Français de participer à cette élection présidentielle, l'abstention n'est pas une réponse en période de crise et de conflit. Plus la participation sera importante, plus elle obligera celui ou celle qui sera élu(e) à rassembler notre pays dans un esprit de concorde.

En ces temps difficiles, il est de la responsabilité des élus d'avoir des actions positives pour soutenir notre économie et faire en sorte d'être attentifs à ceux qui pourraient être en difficulté.

Comme vous pourrez le découvrir dans ce bulletin, la commune contribuera à ce soutien économique avec de nombreux investissements et n'oubliera pas la convivialité, ingrédient indispensable pour garder le moral au beau fixe.

Espérons que ce printemps qui s'annonce puisse vous permettre d'entendre et vivre cette intemporelle « vie en rose » pour que rentre dans vos cœurs une grande part de bonheur

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr



ELECTION DU MAIRE JUNIOR



Gabin Arrom
Maire junior

Vendredi 4 mars 2022, c'est avec beaucoup d'émotion que les 13 jeunes, élus au conseil municipal « enfants » de Distré sont enfin venus dans la salle du conseil municipal pour élire, parmi eux, leur nouveau maire « junior » et ses adjoints.

Elus pour 3 ans, leur mandat devait commencer en janvier 2022. Malheureusement, la pandémie n'a pas permis de réunir ce nouveau conseil début janvier comme c'était prévu à l'origine et ils ont dû attendre ce vendredi 4 mars pour se retrouver.



Sous le regard attendri du public formé en partie par les parents des jeunes conseillers, après 3 tours de scrutin, Gabin ARROM a été élu Maire junior de Distré.

Le conseil municipal enfants de Distré se compose donc comme suit : **MAIRE : Gabin ARROM ;**

1^{ère} ADJOINTE : Anaëlle OGER ;

2^{ème} ADJOINT : Thao VAUTHIER ;

3^{ème} ADJOINTE : Zoé ETHORÉ ;

CONSEILLERS : FRELAND Lilou, DUVAL Liam, MORONVALLE Emma, PRIEUR Ilona, GAINIER Quentin, POITEVINEAU Baptiste, GODET-ROGER Paul, GUERRY Rose, MC CULLAGH-BOUYER Lily.

C'est avec beaucoup de sérieux qu'ils ont commencé à débattre de certains sujets mettant ainsi en évidence que l'objectif principal de ce conseil municipal est d'œuvrer pour que Distré soit encore plus agréable, dans le respect de l'environnement et de la nature.

Budget 2022 / 3



Le budget a été cette année voté dans les délais habituels malgré les difficultés à pouvoir se réunir.

Il s'équilibrera de la façon suivante :

- **1 905 058 euros** pour la section de **Fonctionnement** (dont 500 000 € de réserve).
- **1 965 991 euros** pour la section d'**Investissement**.

En fonctionnement: le poste le plus important reste le personnel, estimé à 555 340 € pour 2022 compte tenu de 3 arrêts en longue maladie que nous devons remplacer par des contractuels. Pour information, en 2021, notre assurance nous a versé plus de 70 000 € de remboursement d'indemnités journalières;

En 2021, déduction faites des indemnités de prise en charge des arrêts par notre assurance, le coût était de 446 000 € soit 252 € par habitant pour une moyenne départementale de 275 €.

Nos recettes principales restent les impôts et taxes pour 1 million d'euros dont 57 000 € de taxes sur les pylônes électriques, et 53 353 € de taxe additionnelle sur les droits de mutation (sur chaque vente immobilière, les communes perçoivent 1,2 % du prix de vente plafonné à 25% de plus que l'année N-1).

La crise sanitaire nous coûtera encore 40 000 € contre 80 000 €, l'an passé, entre les recettes supprimées des locations de salles, les recettes diminuées de nos services de garderie, l'emploi de personnel supplémentaire pour respecter les règles sanitaires à l'école...

L'année dernière nous avons prévu d'emprunter 400 000 € , emprunt non réalisé compte tenu de nos réserves.

Pour 2022 nos principaux investissements seront :



- la chaufferie et les 2 nouvelles classes pour 740 000€,
- la transformation de l'ancienne boulangerie en salon de coiffure pour 46 000 €,
- le début de chantier de l'espace médical pour 100 000€,
- des travaux de voiries pour 210 000 €,
- 1^{ère} tranche de vidéoprotection pour 75 000 €.

Compte tenu de notre faible taux d'endettement et des taux d'emprunt relativement bas, nous avons prévu de solliciter un emprunt de 500 000€ .

En 2022 pour la 22^{ème} année consécutive les taux communaux resteront inchangés, toutefois l'Etat ayant décidé d'augmenter les bases fiscales de 3,4 % votre total d'impôts augmentera .

Pour ceux qui souhaiteraient avoir plus d'informations sur notre budget, Mr le Maire se fera un plaisir de vous le détailler sur rendez vous.



4 / Travaux

ECOLE DES VIGNES

Ces travaux vont consister :

- à la mise en place d'un réseau de chaleur pour remplacer notre vieille chaudière au fioul qui depuis plus de 25 ans chauffe les 700 m² de bâtiments de notre école des vignes,
- à la construction de deux nouvelles classes maternelles et d'un hall d'entrée entre le bâtiment préfabriqué et la salle de motricité actuelle qui deviendra bibliothèque,
- à l'aménagement des salles du préfabriqué en un grand dortoir pour nos petits, une salle de motricité et de grandes toilettes,
- à l'isolation extérieure du préfabriqué.

A l'heure où nous imprimons, nous n'avons pas la totalité des lots pourvue, soit par absence de réponse, soit par des prix surfaits que nous n'avons pas acceptés. Le nouveau mode de chauffage au bois pellet coûtera 240 000 € compris le nouveau bâtiment chaufferie. Pour les autres travaux, le budget devrait être de 500 000 € soit un total de 740 000 €. Plusieurs subventions sont attendues de l'Etat, de la Région, de l'Ademe pour un montant de 317 200 € soit un reste à charge pour la commune de 422 800 €.

Durant ces travaux qui devraient débiter en mai, les classes du préfabriqué seront déplacées dans la bibliothèque et la ludothèque.

ESPACE DE CONVIVIALITÉ

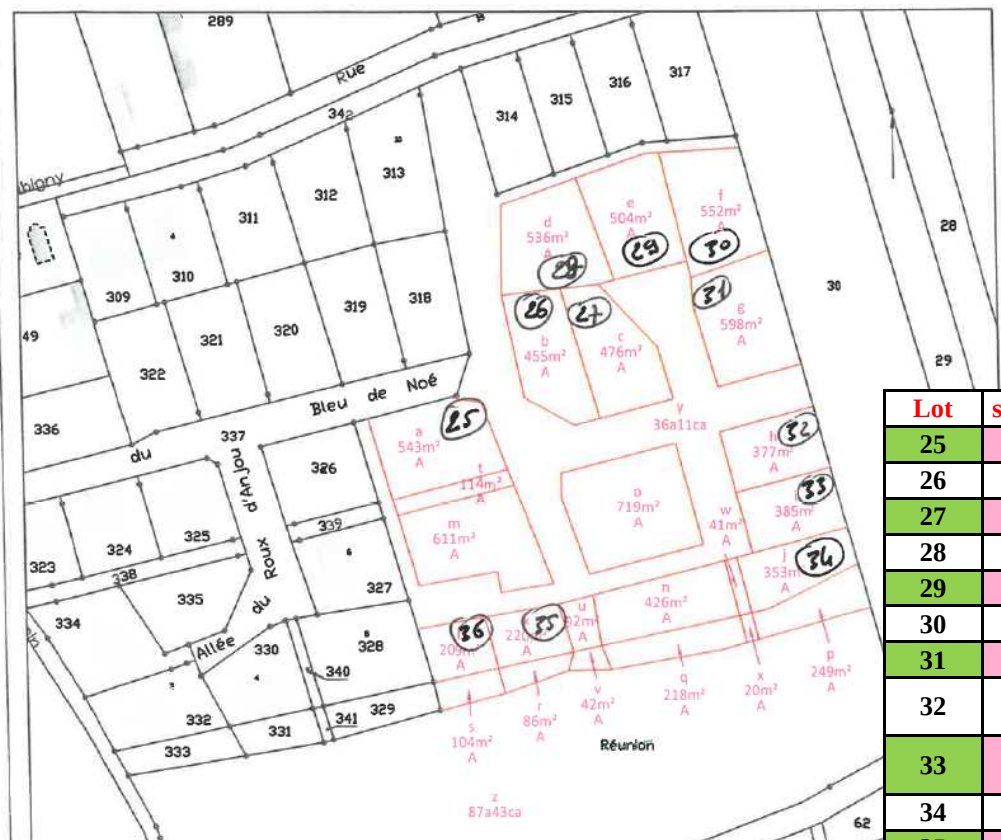


Après les difficultés d'approvisionnement et les plannings mouvementés des artisans, nous devrions pouvoir ouvrir ce nouvel équipement au public fin juin. Il sera géré par une association et vous offrira un espace musique-lecture, un espace jeux de cartes ou autres, un jeu de boule de fort et un espace bar.

Un jardin appelé « jardin à paroles » permettra de pouvoir lire ou simplement discuter dans un lieu agréable. Les modalités d'adhésion et de fonctionnement vous seront précisées prochainement.

NOUVELLE PHASE « LOTISSEMENT SOUS LA BOSSE »

Autour des nouvelles « rue du Blé de la Paix » et « allée du Blanc Mouton » (noms d'anciennes espèces de blé), 13 lots de 306 à 611 m² vont être commercialisables dans les prochaines semaines. Nous vous rappelons que nous sommes dans l'obligation de créer 20 logements à l'hectare, voirie et espaces verts compris. Les prix s'étaleront de 30 000 € à 60 000 €.



Pour information, à ce jour, l'ensemble des autres terrains des lotissements communaux est vendu.

Vous pouvez contacter le service Urbanisme de la Mairie au 02.41.50.28.50.

Lot	superficie	Tarifs en €	Option
25	543	51 000	
26	455	40 950	
27	476	42 840	
28	536	51 000	
29	504	45 360	
30	552	49 680	
31	598	53 820	
32	377	25 993	Location / accession
33	385	26 574	Location / accession
34	602	60 000	
35	306	30 000	OPTION
36	313	30 000	OPTION

AUTORISATION DE TRAVAUX

NE FAITES PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION !

Malgré nos articles réguliers sur la nécessité de demander des autorisations de travaux pour la construction d'abris de jardin ou la réalisation de clôture, nous devons intervenir quasiment chaque mois pour régler des litiges entre voisins, suite à des implantations non conformes.

Nous vous rappelons que leur édification est soumise à autorisation, de même que les portails, les piliers et plus généralement toute modification de l'aspect extérieur de votre bien immobilier.

Les imprimés de déclaration préalable sont à votre disposition en Mairie ou sur le site des services publics.

Si vous avez un doute, prenez contact avec la Mairie qui vous indiquera la marche à suivre en fonction de votre projet. **Sachez que nous préférons prendre du temps pour vous conseiller préalablement que d'en passer pour régler des différends.**

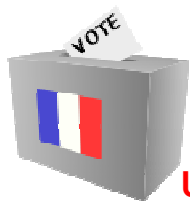
DEPOT DE DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau portail vous permet d'effectuer en ligne toutes les démarches relatives au dépôt de dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. La commune de Distré propose donc à ses usagers un service de saisine par voie électronique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ce service par voie électronique est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Mais ils peuvent également continuer à déposer leurs dossiers au format papier auprès du secrétariat de la Mairie de Distré - service Urbanisme.

L'adresse mail spécifique à ce service est: distre.ads@orange.fr

6 / Infos communales



Les élections présidentielles auront lieu
les dimanches 10 et 24 avril 2022.



UN SEUL BUREAU DE VOTE: DANS LA SALLE DE L'AMITIÉ

OUVERTURE DU BUREAU DE 8H A 19H

Tout électeur peut vérifier s'il est bien inscrit sur les listes électorales en consultant le site:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



PASSATION ENTRE LES 2 MAIRES JUNIORS



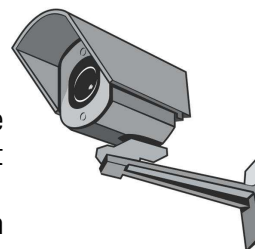
Vendredi 4 mars, dans la salle du Conseil Municipal, avant d'installer le nouveau conseil municipal enfants, Eric TOURON, Maire de Distré, a remercié **Elouen OGER, Maire junior**, pour les actions qu'il a menées avec ses conseillers en faveur de la Commune de Distré et de ses habitants et lui a remis la médaille de la citoyenneté.

C'est avec plaisir qu'il a ensuite remis son écharpe de Mairie Junior à Gabin ARROM nouvellement élu.

VIDÉOPROTECTION

Après étude avec la gendarmerie, la commune va élaborer un schéma de développement sur plusieurs années, en commençant par les points qui auront été identifiés comme les plus sensibles.

La vidéoprotection est un moyen de dissuasion efficace qui facilite également la résolution d'enquêtes en cas de commission d'acte délictueux. Elle peut être utilisée comme un moyen de levée de doute et complète le dispositif de contrôle d'accès de la présence humaine.



COMMISSION VÉLO



Suite à une sollicitation de l'association « Place au vélo en Saumurois », il a été décidé de créer une commission vélo qui sera co-présidée par Mr BRECHET habitant de la commune et membre de cette association et Mr Pierre-Yves LAIRE, conseiller délégué à l'urbanisme. Cette commission aura pour mission d'entamer une réflexion sur les déplacements à vélo sur notre commune.

ANCIENNE BOULANGERIE

L'immeuble abritant l'ancienne boulangerie est propriété de la commune et nous avons été approchés par la coiffeuse du bourg qui souhaite développer ses activités et ne peut le faire dans ses locaux actuels.

Nous avons décidé de restaurer le rez-de-chaussée (sauf le fournil) et de lui louer à compter du 1^{er} septembre prochain. 45 000 € seront investis pour conserver ce petit commerce en centre bourg.



FESTIVITÉS A DISTRÉ

En 2022, résolument optimistes, les élus envisagent d'organiser différentes manifestations culturelles sur notre commune pour distraire et dynamiser notre village.

Venez nous retrouver lors de ces moments de convivialité si précieux aux relations humaines.

Notez ces dates dans vos agendas en attendant d'en savoir plus lors d'un prochain bulletin d'infos !

8 MAI 2022

**Cérémonie de
Commémoration du 8 mai,
dans la cour de la Mairie,
à 18h.**

**Cérémonie suivie d'un apéritif
musical**



25 JUIN 2022

**Fête de l'école
au stade**



**Pique-nique musical
Feu d'artifice**



9 JUILLET 2022

**Les chevauchées distréennes
en semi-nocturne**

**Courses de cheval bâton
Au stade**



OUVERTURE DE LA PECHE A DISTRÉ à partir du 2 avril 2022

La pêche dans le plan d'eau municipal de l'Echallier est ouverte par arrêté du maire :

- En 2022, du 2 Avril dès 7h au 18 septembre à 21h, inclus.
- Les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.
- De 6 h 30 le matin à 21 h maxi.

Le droit de pêche est encaissé par le Régisseur qui passe régulièrement sur l'étang.

Pour connaître le règlement complet et les tarifs consultez le panneau d'affichage ou notre site internet de la commune.



LE CLUB DE LA JEUNESSE RETROUVÉE



Le club de la jeunesse retrouvée est ouvert le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 14 h à 17 h à la salle de l'Amitié , jeux sociétés, belote, goûter, divers, restaurants à Noël et fin juin .

Venez nous retrouver, vous serez les bienvenus !

Le Bureau 06.60.73.32.19.

8 / Infos communales

VITESSE RUE DES TOPANNES

Suite aux réclamations des riverains de la rue des Topannes, nous avons fait réaliser une étude de mesure de vitesse et d'origine des véhicules, du 3 au 11 janvier dernier.

Sur les 600 véhicules empruntant chaque jour cette voie, en moyenne 85% sont en dessous de 50 km/h. En entrée de rue, 85 % des véhicules sont à 35 km/h maxi.

Les plus grandes vitesses constatées qui n'excèdent pas 70 km/h dans 95 % des cas, sont générées par des véhicules qui entrent dans le lotissement et n'en ressortent pas. Ce qui revient à dire que ces excès sont le fait d'habitants du secteur ou de personnes leur rendant visite.

UKRAINE

Une famille distréenne dont le mari a une maman ukrainienne, a accueilli plusieurs membres de sa famille suite aux évènements que nous connaissons tous.



Après un périple laborieux et dangereux qui leur a fait traverser la Biélorussie jusqu'à Varsovie, ils ont repris le train pour arriver à Berlin, ville où l'accent ukrainien a fait confondre Saumur et Semur près de Dijon. Arrivés enfin à Distré, ils ont pu bénéficier de l'accueil chaleureux de leurs cousins et nous avons accueilli avec grand plaisir la petite Sofiia en maternelle, dans notre école des Vignes. Malgré la barrière de la langue, Sofiia s'est vite intégrée et a trouvé des copains et copines qui, nous n'en doutons pas, lui ont fait oublier les douloureux moments qu'elle a vécus.

Très prochainement, ils intégreront un logement à Saumur, logement qui sera meublé grâce à la générosité de plusieurs Distréens. Espérons que ce séjour en Saumurois leur donne la force d'attendre des jours meilleurs afin de rejoindre leur pays qu'ils ne comptent pas abandonner.

La Commune a décidé, au nom des habitants de Distré, de faire un don de 500 € à l'Association des Maires de France pour aider le peuple ukrainien.

COLLECTE DES ORDURES ET DES EMBALLAGES

2022 ! CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS												
JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 2023
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D
30 D		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L
31 L		31 J		31 M		31 D	31 M		31 L		31 S	31 M

MOUSTIQUE TIGRE



Du fait de l'implantation confirmée du moustique tigre (*Aedes albopictus*), le département de Maine-et-Loire a été classé en niveau 1 pour le risque que constituent les moustiques pour la santé de la population.



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques la Commune a décidé d'attribuer une aide de 80 € pour la destruction des nids. Cette aide sera versée **après constatation de présence et sur présentation d'un justificatif de paiement.**

Pensez donc à informer la commune avant destruction.



BRUITS DE VOISINAGE arrêté du Préfet

Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

ATTENTION: Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.



POINT-LIVRES COMMUNAL

- ⇒ Pendant les vacances d'Avril, votre Point-Livres déménagera dans l'Espace de convivialité. Il sera donc fermé jusqu'à son installation définitive.
- ⇒ Des livres pour adultes, à emprunter ou à consulter sur place, seront à votre disposition dans votre nouveau Point-Livres.
- ⇒ L'inscription se fait sur place.
- ⇒ Le prêt : jusqu'à **6 ouvrages par mois**.
- ⇒ Le Point-Livres sera ouvert **le mardi et le vendredi de 17h30 à 18h30** selon un planning affiché sur la porte.

Dès que votre nouveau Point-Livres sera ouvert, venez le découvrir lors des permanences. Vous pouvez aussi nous écrire à pointlivresmairiedistre49@orange.fr.



UNE BOÎTE À LIVRES À VOTRE DISPOSITION, À DROITE DU PORCHE D'ENTRÉE DE LA MAIRIE, EN ACCÈS LIBRE, SANS ABONNEMENT, 24H/24H, 7J/7J.

Vous prenez un ou plusieurs livres et après lecture, vous les rapportez dans cette boîte à livres. Vous pouvez aussi y déposer des livres que vous voulez faire découvrir aux autres lecteurs.

10/ Infos utiles

FRANCE SERVICES

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

France services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État.

France services : pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle, une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...) mais aussi un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...), une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...) ou des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.

**Une maison France services
près de Distré: 2 adresses**

**MONTREUIL-BELLAY**

139 Rue d'Anjou
49260 MONTREUIL BELLAY

02 41 52 38 99

montreuil-bellay@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30
Mardi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30
Mercredi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30
Jeudi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30
Vendredi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:00
Samedi :

**DOUÉ EN ANJOU**

4 rue Saint-Denis
DOUE LA FONTAINE
49700 DOUE EN ANJOU

02 41 31 75 35

doueenanjou@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Mardi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Mercredi : 09:00 - 12:00
Jeudi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Vendredi : 13:30 - 16:30
Samedi :

INFOS COMMUNALES PAR SMS

La Mairie de Distré a décidé de diffuser en temps réel ses messages directement sur votre téléphone. Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile **PanneauPocket** sur votre téléphone portable, et hop, les informations et les alertes de votre commune sont toujours accessibles, sans communiquer votre numéro de téléphone ou votre adresse mail pour être informé.

Déjà disponible sur tablette et smartphone, votre **PanneauPocket** est à présent aussi accessible sur tous les ordinateurs. Il vous suffit de lancer votre navigateur et de taper: app.panneaupocket.com puis saisir le nom de la commune.

L'utilisation de l'application est **gratuite** et **illimitée**, quelle que soit la fréquence de consultation des panneaux



DES INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET

Vous voulez être informé des travaux sur Distré, des menus de la cantine, des dernières actualités ou des dates à retenir sur notre commune ?

Consultez régulièrement notre site internet.

Site: www.mairie-distre.fr



BRULAGE DES DECHETS VERTS

En cette période d'entretien des jardins, il est bon de rappeler que **le brûlage de déchets verts est interdit aussi bien en milieu urbain qu'en campagne**. Pour rappel, cette pratique vous expose à **750 euros de contravention** (Code pénal).

Au-delà de la gêne occasionnée sur le voisinage par les fumées et les odeurs et du risque d'incendie, le brûlage de déchets verts présente un risque pour la santé. Ce risque est encore plus important pour les populations « à risque » (enfants, asthmatiques, femmes enceintes...).

En effet, le brûlage de déchets verts émet de nombreux polluants toxiques : particules, hydrocarbures, monoxyde de carbone... Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... **qui ne doivent en aucun cas être brûlés.**

Les solutions :

Le compostage : pour les tontes et les feuilles (avec les restes organiques des repas).

Pensez à vous renseigner auprès de la mairie ou de l'agglomération sur le prêt de composteurs.

Le broyage : il constitue une excellente méthode de paillage pour le jardin et le potager qui permet de conserver l'humidité et limiter la pousse de mauvaises herbes.

La déchèterie : elle valorise vos déchets verts et peuvent vous permettre à certaines périodes de l'année de broyer vos déchets que vous pouvez réutiliser dans votre jardin. **Le dépôt est gratuit.**



50 kg de déchets verts brûlés c'est...

*émission de 0,1 an de particules polluantes

...6000 km

parcours par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)

...3 mois

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : **c'est interdit !**

Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxydes et fumées.

L'utilisation et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de 300 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

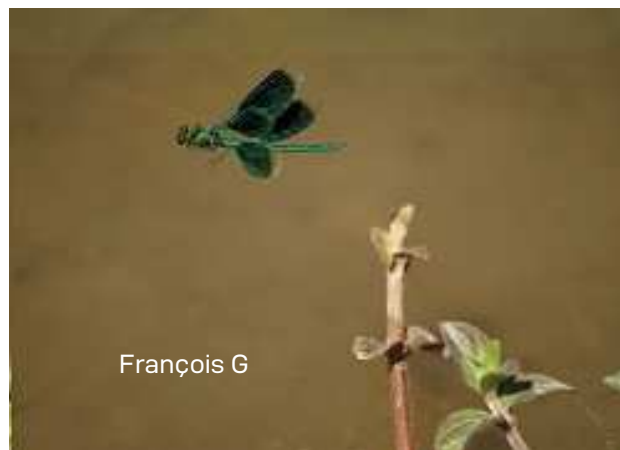
Mise à jour 2021

12/ A vos appareils photos !

A vos appareils photos !

Envoyez-nous des photos de la commune prises au gré de vos balades, sorties sportives, loisirs... Si les contributions sont nombreuses, une page du bulletin sera consacrée aux plus belles photos*.

mairie-sg.distre@orange.fr



François G



Mickaël O



Tom T



Véronique S



Anne D



Antoine R



Thierry D